

COMMUNAUTE DE COMMUNES « ENTRE DORE ET ALLIER »**29 avenue de Verdun****63190 LEZOUX****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE****RÉUNION DU 22 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 février, le Conseil de la Communauté de Communes « Entre Dore et Allier » s'est réuni, en session ordinaire, au Bâtiment intercommunal à Lezoux, après convocations légales en date du 11 février 2022, sous la présidence de Madame Elisabeth BRUSSAT.

Etaient présents lors de l'appel nominal :

Mme Josiane HUGUET	M. Romain FERRIER
Mme Danielle GRANOUILLET	M. Thierry TISSERAND
M. Jean-Baptiste GIRARD	Mme Élisabeth BRUSSAT
Mme Agnès TARTRY-LAVEST	M. Cédric DAUDUIT
Mme Sylvie EXBRAYAT	Mme Patricia LACHAMP
Mme Julie MONTBRIZON	M. Florent MONEYRON
M. Daniel PEYNON	Mme Nicole BOUCHERAT
Mme Annick FORESTIER	Mme Michelle CIERGE
Mme Déolinda BOILON	M. René BROUSSE
M. Alain COSSON	M. Bernard FRASIAK
Mme Marie-France MARMY	M. Yannick DUPOUÉ
M. Christian BOURNAT	M. Antoine LUCAS
M. Guillaume FRICKER	Mme Laurence GONINET
Mme Sylvie ROCHE	

Suppléants présents : Mrs Patrice BLANC et Michel SÈVE

Etaient représentés (procuration) :

- Mme Catherine MORAND (à Mme Sylvie ROCHE)
- M. Gilles MARQUET (à Mme Julie MONTBRIZON)
- Mme Isabelle GROUIEC (à M. Thierry TISSERAND)
- M. Jean-Louis DERBIAS (à Mme Nicole BOUCHERAT)

Etaient absents :

- M. Patrick GIRAUD
- Mme Anne-Marie OLIVON
- Mme Éliane GRANET
- Mme Séverine VIAL

VOTE : En exercice : 35 Présents : 27 / Représentés : 4 Votants : 31

Mouvement en cours de séance (entrées/sorties) :

- Sont arrivés en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme
- Sont partis en cours de séance à compter de l'OJ n°... M. Mme

Les Délégués formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé, conformément à l'article L.211.4 du Code des Communes, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. Monsieur Romain FERRIER, ayant obtenu, à bulletins secrets, la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET : VERSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) AUX COMMUNES MEMBRES POUR L'ANNEE 2022

VERSEMENT DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION (AC) AUX COMMUNES MEMBRES POUR L'ANNEE 2022

- VU le code général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;
- VU le code Général des Impôts (CGI), notamment l'article 1609 nonies C ;
- VU la délibération du conseil communautaire N°11 en date du 14/12/2021 relative à la révision des AC suite à la prise de compétence en matière d'élaboration d'un PLUi et au transfert des charges associées ;

Madame la Présidente rappelle que suite aux transferts de compétences un montant pour l'attribution de compensation versé par douzième aux communes membres avait été fixé. Celui-ci a été révisé en décembre 2021 suite à la procédure de transfert de compétences et de charges associées relativement à l'élaboration d'un PLUi.

Elle explique qu'un montant total d'attribution de compensation est à inscrire au BP 2022 de 1 420 384 €. Ce montant sera reversé par douzième aux communes membres comme suit :

COMMUNES	Produit fiscalité N-1+ Charges de transfert en Euro *	Acompte mensuel 2022	Acompte et solde déc. 2022
BORT L'ETANG	28 078	2 339	2 349
BULHON	-172	- 14	- 18
CREVANT-LAVEINE	1 502	125	127
CULHAT	88 815	7 401	7 404
JOZE	184 342	15 361	15 371
LEMPY	-103	- 8	- 15
LEZOUX	566 696	47 224	47 232
MOISSAT	25 906	2 158	2 168
ORLEAT	104 876	8 739	8 747
PESCHADOIRES	329 153	27 429	27 434
RAVEL	57 451	4 787	4 794
ST JEAN D'HEURS	7 811	650	661
SEYCHALLES	25 681	2 140	2 141
VINZELLES	349	29	30
TOTAL	1 420 384		

AR PREFECTURE

063-246301097-20220222-20220222_02-DE
Reçu le 24/02/2022

CCEDA
CC 22/02/2022
(02)

Après en avoir délibéré, le Conseil de la Communauté de Communes APPROUVE le versement de l'attribution de compensation aux communes membres pour 2022 à :

- 1 CONTRE
- 30 POUR

Pour extrait certifié conforme,

Fait et publié à Lezoux, le 24 février 2022

Signé par Élisabeth BRUSSAT, Présidente.